



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 74 (dont 12 procurations)

N°14

OBJET :

SUBVENTION
INVESTISSEMENT

SERVICE
DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE
L'ALLIER

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 31 JUIL. 2020

Publiée ou notifiée

le : 31 JUIL. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER (de la délibération n°1 à la délibération n°15), François HUGUET, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (de la délibération n°1 à la délibération n°32), Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Jean-Philippe SALAT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD (de la délibération n°1 à la délibération n°14), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY à Alain VENUAT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Marie-José MORIER à François HUGUET (à partir de la délibération n°16), Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jacques BLETTY à Nicole COULANGE, Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT, Patrick BLETHON à Charlotte BENOIT, Pauline TIROT à Alexis BOUTRY, Henri SARRE à Jean ALMAZAN, Linda PELISSIER à Anne-Sophie RAVACHE, Bernard KAJDAN à Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mmes et MM. Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Alexandre GIRAUD Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10, modifié par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 – article 18,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi susvisée et prévoyant la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le schéma directeur des opérations immobilières adopté par le Conseil d'Administration du SDIS de l'Allier lors de la séance du 29 juin 2007, et modifié lors de sa séance du 15 juin 2018,

Vu la programmation bâtiminaire 2018 adoptée par le Bureau du Conseil d'Administration du SDIS de l'Allier lors de la séance du 16 février 2018,

Considérant le projet de travaux d'extension des vestiaires féminins du centre d'incendie et de secours de Vichy, bâtiment dont la Communauté d'agglomération est propriétaire, pour un montant estimatif de 60 871 € hors taxes.

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'octroi au Service Départemental d'incendie et de secours de l'Allier d'une subvention d'investissement à hauteur de 25% du montant réel de l'opération, estimée à 15 218 €,
- D'approuver la signature de la convention annexée à la présente délibération et d'autoriser M. le Président ou son représentant à le signer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve des propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

CONVENTION

ENTRE

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Allier représenté par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Allier, autorisé par délibération de son bureau en date 7 décembre 2018

ET

La communauté d'agglomération, Vichy communauté, représentée par son Président, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Vu le schéma directeur des opérations immobilières adopté par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. de l'Allier lors de la séance du 29 juin 2007, et modifié lors de sa séance du 15 juin 2018 ;

Vu la programmation bâtiminaire 2018 adoptée par le Bureau du Conseil d'Administration du S.D.I.S. de l'Allier lors de la séance du 16 février 2018 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération, Vichy communauté, en date du

ARTICLE 1^{er} : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement par la communauté d'agglomération, Vichy communauté, d'une subvention destinée à couvrir 25% du montant hors taxes définitif de l'opération consistant à la réalisation de travaux dans le centre de secours principal de Vichy.

ARTICLE 2 : MAITRISE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage est confiée à la Direction des Bâtiments du Conseil Départemental de l'Allier conformément à la convention qui lie le S.D.I.S. de l'Allier et le Conseil Général de l'Allier en date du 15 septembre 2016.

ARTICLE 3 : COÛT DE L'OPERATION

Le montant de l'opération éligible à une participation de la commune, tel qu'il est ressorti de la procédure de consultation publique, est estimé à 54 449 euros hors taxes auxquels s'ajoutent les frais d'études estimés à 6 422 euros hors taxes.

La participation de la commune à hauteur de 25% est ainsi estimée à **15 218** euros. Ce montant sera ajusté en fonction du coût réel de l'opération, une fois les travaux terminés. Si des travaux supplémentaires s'avéraient nécessaires, le ou les devis correspondants seraient communiqués à la communauté d'agglomération, Vichy communauté, en vue de réviser les montants estimés ci-dessus.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT

La subvention sera versée au SDIS de l'Allier sur l'exercice budgétaire 2020.

Le SDIS de l'Allier établira pour chaque demande de versement un titre de recette à l'attention de la communauté d'agglomération, Vichy communauté.

ARTICLE 5 : PRISE D'EFFET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature et prendra fin de plein droit après versement par la commune de Vichy de sa participation.

ARTICLE 6 : ELECTION DE COMPETENCE

Conformément à l'article R102 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait en 2 exemplaires à Yzeure, le

Le Président de la communauté
d'agglomération Vichy communauté,

M. Frédéric AGULERA

Le Président du Conseil Départemental de l'Allier
Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier,

M. Claude RIBOULET



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 14 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/07/2020

Objet de l'acte : SUBVENTION INVESTISSEMENT - SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

.....
Date de décision: 23/07/2020

Date de réception de l'accusé 31/07/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 23JUIL2020_14

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200723-23JUIL2020_14-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 14.pdf (99_DE-003-200071363-20200723-23JUIL2020_14-DE-
1-1_1.pdf)